# COMMUNIQUE DE PRESSE

**La question de l'élevage au Bénin.**
**Pour une sécurité alimentaire, pour un aménagement du territoire : les autorités s'engagent !**

Le Bénin prépare l'avenir ; en analysant sa propre situation mais également en observant le contexte régional et international, fait de changement climatique, de crises politiques, économiques, alimentaires, sécuritaires, et migratoires. Une bonne gestion de la question pastorale, par une politique sectorielle adaptée, est une des réponses du gouvernement pour rendre notre système plus performant mais aussi plus souple et résilient face aux crises à venir.

**« Il n'y a pas de vérités absolues. Il n'y a que des options. Puis il y a des choix ».**
**HCSE, discours de 2022**

**© ProPFR-GIZ/ Parfait T.**

Sous le parrainage du Haut-Commissaire à la Sédentarisation de l'Elevage bovin, en présence des hauts fonctionnaires du MAEP, du MDGL et du MISP, des experts nationaux, d'associations d'éleveurs, de l'Union Européenne, du PNUD, de la Coopération Suisse, des ambassades d'Allemagne des Pays bas. s'est tenu le 14 avril 2022 à Cotonou l'atelier de validation d'une étude d'analyse des systèmes agropastoraux dans le Borgou.

Financée par la GIZ dans le cadre de son projet global « Politique Foncière Responsable/ Thématiques Pilotes sur la valorisation des droits fonciers » cette étude vise à établir la situation de référence sur l'agropastoralisme et à concevoir des approches et des actions d'intensification de l'élevage à travers un modèle de gestion modulaire agropastoral.

Les participants ayant pris part à cet atelier ont échangé non seulement sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale orientée vers la sédentarisation de l'élevage bovin mais également et surtout sur le contenu de l'étude de la GIZ qui s'appuie sur les directives stratégiques du *Bénin Révélé* (2021-2026), construit des équations sur la base du RNA de 2021 et propose un modèle innovant pour la gestion modulaire de l'agropastoralisme. Les éléments phares de la situation de référence de l'agropastoralisme de même que les approches et actions proposées, les effets et avantages du modèle, ainsi que sa cohérence vis-à-vis de la politique du gouvernement, ont respectivement été passés en revue lors des échanges.

Partant de ces échanges, quelques grands constats ont été brossés. Les défis ont été précisés grâce à une appréciation analytique des éléments chiffrés de l'étude. Finalement, des engagements forts des autorités et des PTF ont été formulés. Des tests du module seront conduits sous la supervision des autorités centrales, avec l'appui des PTF et l'engagement des autorités décentralisées, de la société civile et des populations. Les premiers investissements sur le terrain sont attendus pour le mois de juin 2022.

**Grands constats / Les Défis**

- Face aux défis de la croissance économique (+6%) et de la croissance démographique (+2,8%), qui impliquent toujours plus de consommation (et donc plus de production sur un espace et des ressources naturelles limitées), les questions foncières et d'aménagement du territoire sont posées en des « termes nouveaux ». Le Bénin doit préparer l'avenir et engager toutes ses forces vives.
- La montée des préoccupations sociales, environnementales, alimentaires et sanitaires, le bien-être des populations et le maintien de la paix sociale sont les objectifs phares devant guider toute action. Cela impliquera des changements. Ces changements passeront par l'adaptation de la gestion administrative (gouvernance) et territoriales des espaces communaux et autres organisations sociocommunautaires. Cet état de choses implique la mise en place de nouveaux outils et mécanismes, ainsi que la reconfiguration des cartes d'acteurs impliqués dans les différents processus de gestion des ressources.
- Nouveau contexte. Nouveau paradigme. Nouvelle organisation administrative et sociale. Nouveaux outils. Toutes ces nouveautés ne perdront pas de vue le besoin de pragmatisme et d'inclusion sociale volontaire. L'émancipation économique des femmes et des emplois pour les jeunes seront deux des clés du succès.
- Fort de ces grands constats, un aménagement du territoire (via une gestion inclusive et apaisée des ressources) pour une productivité (agriculture et élevage) accrue, implique nécessairement une rationalisation des usages (aujourd'hui extensifs) de l'espace et donc une transition vers une réduction progressive de la grande transhumance.

**Analyses de l'étude**

- Les dynamiques foncières constituent une entrée pertinente pour analyser l'évolution de l'agropastoralisme et préjuger de son futur souhaité.
- Le pourcentage des **terres pastorales du Bénin** est (avec 36.000 km$^2$) de **50,2%** des 71.800 km$^2$ de terres agro-pastorales nationales (sources : RNA, 2021 et calculs du modèle de l'étude), ce qui est la claire démonstration d'un élevage très extensif. Ce caractère extensif, calculé par l'étude, révèle une bonne nouvelle : il n'y a **pas de surpâturage au Bénin** ! En effet, l'élevage d'un bœuf (en mode « campement peulh ») mobilise 2,033 ha de terre, alors que les conditions naturelles prévalant au Bénin (zone Borgou) autoriseraient à n'utiliser que 1,8 ha. Il existe, « naturellement », une marge de 11,4% d'efficacité, à cheptel constant.
- L'étude estime à 75 % la part de l'élevage national comme étant réalisée par le « **système campement peulh** ». Et ce pour un nombre de campements peulhs estimé à 2.200, avec chacun en moyenne 600 têtes de bovins. Ainsi, nous aurions au Bénin 2.200 x 600 = 1.320.000 têtes « gérées » par des campements peulhs. Les campements peuhls sont donc la part du lion des 1.773.000 bovins nationaux (source : RNA, 2021).
- L'étude, par des enquêtes et des observations de terrain, conclue en l'existence systémique de 5 types de pastoralisme : 1) le pastoralisme sédentaire, où les bœufs quittent le campement le matin et rentrent le soir en ayant couvert une distance linéaire inférieure à 10km ; 2) la semi-sédentarisation, à mobilité courte, pour 4 jours, sur 30 km ; 3) La mobilité moyenne, pendant 2 à 3 semaines, sur des distances moyennes de transhumance de 70 km ; 4) la grande transhumance en saison sèche, pendant 5 mois, sur des distances moyennes de 200 km ; et enfin 5) la transhumance transfrontalière, parcourant en moyenne 350 km sur 6 mois. Selon l'étude, la part de ces 5 types de pastoralisme serait respectivement, en pourcentage, de : 10, 30, 55, 5 et 1 %. Les experts notent ici une parfaite congruence de ces résultats avec ceux présentés dans la dernière étude sectorielle de la CEDEAO (Paul Onibon, 2020).

**Modèle de gestion « NEXUS »**

- Objectifs poursuivis-: **Prévention des conflits violents / Prévention et gestion des conflits agriculteurs-éleveurs / Sécurisation foncière (pour investissements privés) / Restauration des sols dégradés par des mesures de Gestion Durable des terres (GDT) / Production fourragère/ Intensification de l'élevage / Aménagement du territoire / Maintien de la paix sociale et de la concorde civile / Emancipation des femmes / Bien être socio-économique et culturel des populations (économie et santé).**
- Le modèle n'implique aucun déplacement de population. Il se met en place sur des bases volontaires. Il n'y a aucune mesure coercitive. Ce n'est qu'en créant des conditions favorables (aménagement de campements et création de zones de gestion communautaires) que, mécaniquement, par incitation douce, les éleveurs réduisent d'eux-mêmes leurs espaces de pâturage !
- Les populations (campements peulhs et représentants des associations d'éleveurs) sont à la base de l'élaboration du Modèle (larges consultations et concertations), elles ont, à travers leurs représentants, manifesté leur adhésion « libre et éclairée ».

- Le modèle NEXUS, c'est une **unité de gestion** de 16 campements peulhs regroupés en grappe. Le modèle NEXUS se veut, dès sa conception, **modulaire**, donc potentiellement **réplicable** autant de fois qu'une grappe de 15 à 16 campements sur un périmètre de 300 km² aura pu être identifiée.
- Trois zones sont distinguées à l'intérieur de ce périmètre qui regroupe 4.800 habitants et 9.600 bovins : 1) une **zone GDT** 100 % agricole de 100 ha, 2) une **zone tampon** GDT/pastorale de 1.000 ha, 3) une **zone campements aménagés** avec des forages, des plantations fourragères, etc.
- L'aménagement de ces trois zones vise, par les avantages qu'il prodigue, à une réduction « automatique » significative de la partie la plus « en insécurité », risquée, pénible et coûteuse du pastoralisme pour les peulhs : la grande transhumance !
- Un abandon de la grande transhumance permettrait (à cheptel constant) de réduire de 8.850 km² (soit de 24,5%) l'espace utilisé par l'élevage au Bénin. La zone pastorale passerait alors à (36.000 - 8.850) 27.150 km² (soit 37,8 %). Ce qui serait plus conforme avec les moyennes des pays voisins et proposerait un **ratio « agriculture-élevage » plus équilibré**.
- Le Modèle de gestion inclut (de façon différenciée sur les 3 zones) des actions sociales et économiques pour les femmes et les jeunes. Ces changements graduels d'organisation (avec leurs avantages socioéconomiques, culturels et éducatifs) permettront de motiver les éleveurs en campement peulh d'aller progressivement, dans le dialogue, vers encore plus d'intensification de l'élevage. Par exemple, avec l'introduction de pratiques de mise en stabulation et d'embouche (tourteau de graines de coton) à l'intérieur même des campements, sur le modèle prometteur testé par le MAEP dans les grandes fermes.
- Par ailleurs, le modèle modulaire (par sa flexibilité) ouvre la voie vers de futures adaptations pour une gestion agropastorale des zones frontalières.

**Position des autorités nationales / Décisions / Engagements des partenaires / Prochaines étapes**

1. Les experts présents ainsi que les autorités estiment que les calculs avancés dans l'étude apparaissent comme « crédibles » et suffisamment robustes. Les statistiques avancées font sens et cadrent parfaitement avec les orientations nationales. La démarche suivie dans l'élaboration du concept (« module de gestion modulaire » NEXUS) est donc appréciée cohérente et est validée.
2. Sur la base de la réplicabilité démontrée, des avantages et des impacts attendus, le modèle de gestion modulaire de l'agropastoralisme (dans sa version théorique) est perçu comme réaliste, innovant et pragmatique.
3. Sous la supervision du HCSE, en collaboration avec le MAEP, les PTF et les projets-programmes (ProSER du MAEP, PASDeR de la Coop Suisse ; ProPFR et ProSOL de la GIZ ; etc.) se sont engagés à accompagner le processus pour une coordination, un suivi et une mesure des impacts des tests.
4. Sous la coordination de l'association de développement des communes du Borgou, les communes de Bembéréké, Kalalé, Sinendé, N'dali et Tchaourou se sont engagées à identifier des zones de regroupements de campements (les grappes) pour la réalisation des modules à tester.
5. Dans le cadre des aménagements à réaliser des synergies sont possibles et vivement encouragées entre les PTF, les communes, l'Etat et le **secteur privé**.
6. Les parties prenantes présentes se sont engagés à mobiliser les moyens pour un début des travaux d'aménagement dès le mois de juin 2022.
7. Un manuel technique d'opérationnalisation et un modèle d'affaires (pour le calcul des coûts budgétaires) viendront compléter l'étude.
8. La demande exprimée pour renommer le model nexus en un terme plus national est une preuve de son appropriation au-delà de sa validation ; un terme plus local sera défini au moment de sa mise en œuvre sur le terrain

© ProPFR-GIZ

Ont pris part à cet atelier les acteurs ci-après :

**Haut-Commissariat à la Sédentarisation de l'Elevage de Ruminants / MAEP / ProSER / MDGL / MISP / INRAB / LASEN / APIDA / GIC / ACAD / ANOPER / APESS / APIDEV / APIC ONG / ADECOB / ATLAS GIS / Coopération Allemande / GIZ / NIRAS IP / Coopération néerlandaise/ Coopération Suisse / PNUD / Union Européenne / Experts**

giz
Atelier national de validation de l'étude sur la situation de base de l'agropastoralisme dans le Borgou
14 AVRIL 2022
COTONOU

© ATLAS GIS